

Jessica TROCH  
Bureau Politique de la Ville

Beauvais, le mardi 8 juin 2021

### **APPEL A PROJETS « QUARTIERS D'ETE » 2021**

Nadia HAI, ministre chargée de la Ville, a annoncé la 2ème édition du dispositif « Quartiers d'été » destiné à animer les **quartiers de la politique de la ville** par des activités festives, sportives, culturelles ou éducatives, au sortir d'une année de crise sanitaire particulièrement éprouvante pour leurs habitants. L'objectif est de faire de la période estivale, un temps de respiration, de divertissement et de découverte. Il s'agit également de préparer et d'accompagner la période de l'après-covid et de proposer un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Dans le département de l'Oise, l'État mobilise pour l'été 2021 **une enveloppe de 341 465 € au bénéfice des acteurs du territoire via un appel à projets ouvert jusqu'au 21 juin en direction des collectivités et du monde associatif.**

<b>Publics</b>	Tous publics résidant en Quartier politique de la ville
<b>Priorités</b>	Une attention particulière sera portée aux actions s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sport</li> <li>- Divertissement</li> <li>- Culture</li> <li>- Santé</li> <li>- Insertion professionnelle, entrepreneuriat</li> <li>- Numérique</li> <li>- Citoyenneté</li> <li>- Accès aux services publics</li> <li>- Préservation de l'environnement</li> <li>- Rapprochement population/institutions</li> <li>- Prendre soin de soi, prendre soin des autres</li> <li>- Soutien à la parentalité</li> </ul>
<b>Modalités d'appréciation des projets présentés</b>	Une priorité sera accordée aux activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>-inter-quartiers,</li> <li>-soirs et week-ends,</li> <li>-mixtes et intergénérationnelles,</li> <li>-en faveur des jeunes filles, des femmes, des jeunes de 12 à 25 ans et des familles.</li> </ul>
<b>Porteurs de projet éligibles</b>	-Associations intervenant dans les QPV -Collectivités -EPL -Actions se déroulant pendant l'été. Les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire bénéficier de leur action/leurs activités en majorité des participants résidant en quartiers de la politique de la ville</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<p>Tous les supports de communication devront faire apparaître le logo et la participation du Ministère de la Ville ainsi que de la Préfecture de l'Oise. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politiquede-la-ville-101">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politiquede-la-ville-101</a></p> <p>Tout changement devra être annoncé préalablement aux financeurs (calendrier, modification du projet...).</p>
<b>Co-financement</b>	<p>La demande au titre des crédits de la politique de la ville (BOP 147) ne devra pas dépasser 80% du coût total du projet (hors valorisation des contributions volontaires en nature).</p> <p>Les projets devront respecter les mesures sanitaires définies par le Gouvernement.</p>
<b>Dépôt des dossiers et instruction</b>	<p>Les demandes de subventions devront être déposées sur le portail internet DAUPHIN <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr</a>.</p> <p>Sur DAUPHIN, la demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique "74 Subventions d'exploitation- Etat" en indiquant le financeur <b>60-ETAT-POLITIQUE-VILLE</b>. Avant l'intitulé de l'action, mentionnez « <b>Quartiers d'Eté</b> ». Le Cerfa doit ensuite être téléchargé et transmis à la Mission Politique de la ville <b>par email à l'adresse <a href="mailto:ddets-politique-ville@oise.gouv.fr">ddets-politique-ville@oise.gouv.fr</a></b>. Une copie sera adressée aux délégués de la Préfète. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.</p> <p><b><i>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 juin 2021.</i></b></p>
<b>Compte-rendu qualitatif et financier</b>	<p>Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2020 doivent produire le bilan qualitatif et financier de l'action lors du dépôt de la nouvelle demande de subvention 2021. Le bilan devra donc être saisi en ligne sur le site DAUPHIN. Le non-respect de cet engagement donnera lieu à un ordre de reversement de la subvention.</p>

### Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

- le délégué de la Préfète ou le chef de projet Politique de la Ville de la commune concernée

- les équipes de la mission politique de la ville de la DDETS de l'Oise à l'adresse mail [ddets-politique-ville@oise.gouv.fr](mailto:ddets-politique-ville@oise.gouv.fr)

- Pour les territoires de Beauvais, Clermont, Compiègne, Noyon, Liancourt, Méru : 03 44 06 48 34
- Pour les territoires de Creil, Crépy-en-Valois, Montataire, Nogent sur Oise, Pont Ste Maxence, Villers St Paul : 03 44 06 48 36
- Pour l'ensemble du département/ les projets multi-territoires : 03 44 06 48 41